



**Le référentiel de compétences
« Entrepreneuriat & Esprit d'Entreprendre » est lancé**
Dépêche AEF 158548 du 24-11-2011

Le référentiel de compétences « entrepreneuriat et esprit d'entreprendre », qui a pour but de sensibiliser « tous les étudiants » aux enjeux de l'entrepreneuriat, est lancé jeudi 24 novembre 2011, annoncent le Medef Alsace et l'université de Strasbourg. Une convention de partenariat entre ces deux acteurs doit être signée ce même jour afin de renforcer les liens « entre les entreprises et l'université » (1). Ce référentiel émane d'un groupe de travail piloté par Jean-Jacques Maillard, chargé de mission aux relations universités-entreprises au MESR (2). Il s'inscrit dans le cadre du plan entrepreneuriat étudiants lancé en novembre 2009, de la convention cadre entre le Medef et la CPU et l'accord-cadre entre le Medef, le MESR et le MEN signés en 2010.

Le référentiel de compétences « propose des orientations et des objectifs qui sont à inscrire dans le processus de formation des étudiants et dont la mise en œuvre relève de la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur : universités, écoles, formations courtes professionnelles ». Il s'agit d' « un guide d'actions que tous les établissements d'enseignement supérieur sont amenés à déployer en leur sein, notamment avec le renfort des 20 pôles de l'entrepreneuriat étudiant », est-il précisé dans le préambule.

L'entrepreneuriat est une « attitude qui recouvre des situations professionnelles diverses comme la création d'entreprise, mais aussi la reprise d'entreprise, le statut d'auto-entrepreneuriat et les professions libérales, l'entrepreneuriat social notamment dans des structures associatives, ainsi que l'intrapreneuriat dans des organisations existantes. Plus largement, il s'agit d'amener l'étudiant à être acteur, à entreprendre sa vie et ce, quelle que soit la carrière envisagée », indique le référentiel.

Recommandations du groupe de travail

Le référentiel précise que la pédagogie de sensibilisation et de spécialisation à l'entrepreneuriat « s'efforce de favoriser l'apprentissage par l'action (« learning by doing ») » et demande donc « un encadrement important et rapproché ». En outre, « il est recommandé d'intégrer et de valoriser les actions des étudiants hors cursus pédagogique formel (conduite de projets, événementiels, engagement associatif, Junior entreprise) et de développer les missions et stages auprès des entrepreneurs et des petites et moyennes entreprises ». Il est également « indispensable de travailler sur la perception de l'échec, sur le droit à l'erreur et sur la capacité de résilience. »

Le suivi de la mise en place de ce référentiel pourra être assuré par les référents entrepreneuriat des établissements et les vingt pôles entrepreneuriat étudiants. « Au cours de l'année 2011-2012, l'élargissement à de nouveaux effectifs des programmes de sensibilisation en entrepreneuriat conduira le groupe de travail à organiser un échange sur les retours d'expérience avec les référents. Ce référentiel sera éventuellement amendé pour sa généralisation dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2012. »

Volet Sensibilisation en Licence

Le premier volet du référentiel, qui s'intitule « sensibilisation entrepreneuriat et esprit d'entreprendre » et s'adresse aux étudiants de L3, a pour but de « faire prendre conscience aux étudiants leur potentiel entrepreneurial ». L'étudiant « s'ouvrira à toutes les formes d'insertion professionnelle », avant de « construire un projet en temps limité avec une équipe » et le « présenter devant un jury de professionnels ». Le but de cette démarche est « d'apprendre à se questionner, à rechercher les informations et non à rechercher 'la' bonne réponse ». En outre, les modules de sensibilisation « faisant l'objet d'ECTS s'inscrivent de préférence dans des modules transversaux favorisant la transdisciplinarité des étudiants, la créativité, la projection professionnelle avec une ouverture à la voie entrepreneuriale et la mise en situation ».

Le second volet, qui est destiné aux étudiants de niveau master et doctorat, « vise la maîtrise des outils techniques de la construction d'un plan d'affaire ». « Au cours de cette phase de spécialisation, les étudiants concevront un projet en prise avec la réalité économique, sociale et environnementale » qui réponde aux besoins des clients potentiels. « A l'issue de cette phase, l'étudiant aura, entre autre, acquis de l'esprit d'entreprendre, du leadership, et saura confronter son projet à la réalité. »

(1) La convention doit être signée à l'issue d'une table ronde organisée sur la question du référentiel entrepreneuriat, avec notamment Patrick Hetzel, Dgesip, Olivier Klotz, président du Medef Alsace et Alain Beretz, président de l'université de Strasbourg.

(2) Le groupe de travail était composé de représentants de la Conférence des présidents d'université, de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'Ingénieurs, de la Conférence des grandes écoles, de la Dgesip, du Medef, de l'Agence pour la création d'Entreprises et de Jean Pierre Boissin, coordinateur du plan entrepreneuriat étudiant.

Lire ou relire : Info 78 ED du 17 octobre

Lire Info 92 ED de ce jour : texte du référentiel de compétences « E3 »